

Assemblée générale (AG) FIQ-SPSMC
23 mai 2024 12 h 00 et 17 h 00

1. Mot du président

Denis Grondin procède à l'ouverture de l'assemblée générale (AG) à 12 h 00 le 23 mai 2024. Il adresse le mot de bienvenue aux membres présents à la première AG ainsi qu'à l'AG subséquente. Il présente les membres du comité exécutif et du conseil intermédiaire présent.

2. Élection de la présidente d'assemblée

Présenté par : Denis Grondin, président FIQ-SPSMC

Denis Grondin dépose la proposition **AG 2024-05-23-1**, en fait la lecture et appelle le vote.

AG 2024-05-23-1

Au point 2 de l'ordre du jour, il est proposé d'élire Benoit Dandurand pour les assemblées générales du 23 mai 2024.

Proposé par Denis Grondin et appuyée par Stéphanie Michaud **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ AVEC ABSTENTIONS**

Monsieur Benoit Dandurand agit à titre de président d'assemblée.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Présenté par : Benoit Dandurand, présidente d'assemblée

La présidente d'assemblée Benoit Dandurand fait la lecture de l'ordre du jour et demande aux membres s'ils ont des questions, commentaires ou modifications à apporter à l'ordre du jour.

N'ayant aucune modification, elle fait lecture de la proposition **AG 2024-05-23-2** et appelle le vote.

AG 2024-05-23-2

Au point 3 de l'ordre du jour, il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposé par Denis Grondin et appuyée par Stéphanie Michaud **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ AVEC ABSTENTIONS**

4. Adoption du procès-verbal du 8 mai 2024

Présenté par : Benoit Dandurand, présidente d'assemblée

Les membres présents sont invités à prendre connaissance des procès-verbaux de l'AG du 8 mai 2024.

Après le point 8, monsieur Benoit Dandurand demande aux membres s'ils ont des modifications à apporter aux procès-verbaux. N'ayant reçu aucune modification la proposition **AG 2024-05-23-03** est déposée. Monsieur Dandurand en fait lecture et appelle le vote.

AG 2024-05-23-3

Il est proposé d'adopter le procès-verbal du 8 mai 2024.

Proposé par Denis Grondin et appuyée par Stéphanie Michaud

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ AVEC ABSTENTIONS

5. Loi 15

Présenté par : Marie-Chantal Gauthier, Trésorière FIQ-SPSMC

Support visuel : PowerPoint réforme Dubé État de la situation

Marie-Chantal Gauthier fait la présentation de l'état de la situation de la réforme Dubé à l'aide du PowerPoint. Elle avise les membres présents qu'il y a 4 groupes différents de travail FIQ et indique que Marc Tremblay et Denis Grondin en font parti.

Elle procède avec la présentation sur un rappel des grandes lignes de la Loi 15 soit d'être un employeur unique. La création de Santé Québec et la séparation des pouvoirs/responsabilités avec le MSSS. Il aura des unités d'accréditation syndicale à l'échelle provinciale ainsi que la dispensation des soins par le réseau public et par le réseau privé. Il aura l'ajout de deux catégories de personnel et modifications de la composition des autres catégories. Il est important de se rappeler que l'adoption de cette loi a été faite sous bâillon le 9 décembre 2023.

Les établissements privés conventionnés (EPC) et celle du Grand Nord du Québec soit les régions 17-18 ne sont pas touchées par la fusion d'établissements et c'est le statu quo sur la notion d'employeur. Pour ce qui concerne les EPC, la fusion et intégration sera faite selon les lois en vigueur.

Voici l'opérationnalisation de la loi depuis janvier 2024. Il y a eu la mise sur pied du comité de transition ainsi que l'affichage des postes de président et chef de la direction, du président du conseil administratif (CA) ainsi que des membres du CA. Au printemps 2024 il y a eu la nomination de la présidente et cheffe de la direction et du vice-président exécutif

aux opérations et à la transformation. Il a eu également le premier rapport du comité de transition. Ce qui est prévu à l'été 2024 c'est le dépôt des premiers règlements.

La position de la FIQ c'est de maintenir des relations de travail locales, une démocratie et une vitalité syndicale. Il faudra négocier les matières locales au niveau national. Il aura un danger de banaliser et d'élargir la privatisation. Au niveau de l'organisation du travail, l'autonomie dans la pratique professionnelle et la prise en compte des indicateurs sensibles aux soins sera importante. Le but de la FIQ est de maintenir les inhalothérapeutes et des perfusionniste cliniques dans la catégorie 1.

Le cabinet du ministre Dubé à une ouverture à discuter sur la loi sur le régime de négociations (Loi 37) dont le rapatriement des matières locales à la négociation nationale ainsi que le régime de négociations des matières nationales. Il a une ouverture également sur la loi sur les unités de négociations (Loi 30), dont le maintien des accréditations syndicales, ainsi que la révision des 6 catégories de personnel, mais à seulement lorsque les négociations nationales seront terminées. Comme vous le savez, nous ne sommes pas prêts à conclure nos négociations.

Vous avez certainement vu les informations circulant sur les réseaux sociaux concernant l'impact de la réforme Dubé disant qu'il ne pourrait pas mettre en place sa réforme si nous n'avons pas conclu nos négociations. Cette information est fausse puisqu'il n'a aucun lien.

Fais la démonstration de la ligne du temps suivant :

Avril 2024 : Création de Santé Québec

Déc. 2024 : Fusion des établissements

Mai 2025 : jour de regroupement syndical (date choisie par le gouvernement)

Sept 2025 : dépôt des requêtes en accréditation

Févr. 2026 : décision du TAT accréditation du nouveau syndicat

Août 2027 : date limite négociations des matières locales

Sept. 2027 : fusion des listes d'ancienneté

Nov. : Début négo nationale

Mars 2028 : Fin de la CCN

Période de questions commentaire est allouée.

6. Suivi Négociations / mobilisation

Présenté par : Marie-Chantal Gauthier, Trésorière FIQ-SPSMC

Support visuel : PowerPoint suivit de la négociation nationale

Marie-Chantal Gauthier fait la présentation indiquant qu'il a eu deux rencontres depuis le rejet de l'entente de principe en présence du médiateur. Les revendications adoptées en conseil fédéral le 29 avril ont été argumentées à la table de négociation et le gouvernement constate des écarts importants. La position patronale c'est de conserver la

mobilité/flexibilité, d'accroître la force collective de travail, inciter les salariées à travailler à temps complet le plus possible. Il faut utiliser les primes pour favoriser la force collective de travail (périodes et milieux ciblés et restés dans le cadre financier actuel et aucune comparaison à faire entre salaire à taux unique et salaire à échelons.

La position syndicale c'est la stabilité de l'équipe de soins, l'équité entre les conditions de travail des TP et des TC (dans les nouveautés proposées à la convention collective), le taux double lors du travail de fin de semaine pour toutes. Nous voulons revoir la rémunération en tenant compte de la suppression de la prime de 3.5% ainsi que les salaires d'entrée tenant compte de la scolarité et des tâches.

Période de questions commentaire est allouée.

Mobilisation

Présenté par : Pierre Rodrigue VP-COM/MOB FIQ-SPSMC

Pierre Rodrigue fait la présentation du plan de mobilisation et de communication. Des manifestations locales coordonnées en visant les PDG, les députés et ministres de la CAQ. Les actions que nous devons reprendre immédiatement sont les actions commando dérangeantes et punchées, faire la promotion de nos revendications, l'utilisation des enjeux locaux pour impliquer les membres ainsi que le port du haut d'uniformes les mardis.

Une action locale de perturbation affectant les PDG est prévue en juin et nous allons vous aviser prochaines quant à la date. Une action régionale de perturbation du Conseil général de la CAQ est prévue à Saint-Hyacinthe le 25 mai prochain. Il aura une campagne terrain et virtuelle Mon département, mon expertise et action pancarte au FIQ-SPSMC qui sera fait en continu. Pierre fait la démonstration des visuelles.

Pierre Rodrigue demande aux membres présents de le contacter si elles sont intéressées de participer aux actions commandos à moins de 24 heures d'avis.

En septembre nous avons prévu une tournée de visibilité locale de Food truck qui aura lieu le 27-28-29 août et 4 -5 septembre 2024.

En septembre – octobre des manifestations locales seront coordonnées et une action région de perturbation lors du match des Kings de Los Angeles au Centre Vidéotron est prévue.

Au moment jugé opportun, il aura des arrêts des statistiques possibles, une action de perturbation économique, un campement devant l'Assemblée nationale ainsi que la Grève qui est toujours une possibilité.

Période de questions commentaire est allouée.

7. Grief changement de rangement : suivi

Présenté par : Denis Grondin, président FIQ-SPSMC

Denis Grondin fait le suivi du grief qui a été déposé sur le changement de rangement ou l'infirmière montait au 18e échelon et l'infirmière auxiliaire / inhalothérapeute au 12^e échelon ce qui avait amené une problématique aux membres qui était déjà plafonnier lors du changement d'échelon. Nous avons déposé un grief qui a été présenté devant un arbitre qui s'est positionné en faveur de l'employeur. L'arbitre a tranché sur le litige et détermine que l'employeur avait respecté les lois et les règles donc nous allons procéder à la fermeture des 6 griefs FIQ-SPSMC.

Période de questions commentaire est allouée.

8. Élection

Présenté par : Sarah Ringuet membre du comité d'élections du FIQ-SPSMC

8.1 Poste Secrétaire (comité exécutif)

Madame Ringuet avise les membres présents que le comité d'élections n'a reçu qu'une seule candidature pour le poste de secrétaire FIQ-SPSMC donc madame Marylène Larose est élue par acclamation.

8.2 Poste Agente HCLM (conseil intermédiaire)

Madame Ringuet invite les 2 candidates à faire leur présentation à chaque assemblée.

Le président d'assemblée appelle le vote secret des candidates en élection.

Poste agente HCLM : Geneviève Fournier élue.
--

9. Varia

10. Mot de clôture du président

Présenté par : Denis Grondin, président FIQ-SPSMC

Denis Grondin avise les membres présents qu'il est important de porter le haut d'uniforme à chaque mardi comme moyen de pression et qu'il faut s'encourager entre nous de le porter.

Il fait un rappel sur la visibilité de pancarte. Pour ce qui concerne la manifestation du 25 mai, il encourage les membres d'y être en grand nombre. Il termine en avisant les membres présents que le poste de substitut sera mis en élections et explique le fonctionnement.

11. Levée de l'assemblée générale

Le président d'assemblée, Benoit Dandurand procède à la levée de l'assemblée générale à 18 h 30 le 23 mai 2024.

Denis Grondin, Président

Stéphanie Michaud, Secrétaire

Procès-verbal adopté le

Annexe 1 : PowerPoint réforme Dubé État de la situation

Annexe 2 : PowerPoint suivit de la négociation nationale

Annexe 3 : Plan mobilisation